

Mme Laura Baeza fait le bilan de sa mission en Algérie à la veille de son départ

“L’UE souhaite apporter son soutien politique à l’Algérie”

L’ambassadeur et chef de la délégation de l’UE en Algérie fait le bilan de sa mission en Algérie et évoque la transition politique initiée depuis le discours du président Bouteflika le 15 avril 2011, les restrictions qui perdurent de la LFC 2009 ainsi que l’importance de la société civile en Algérie qui sert de contrepoids aux intérêts politiques et économiques.

Liberté : Vous avez passé quatre années à la tête de la délégation de l’Union européenne à Alger. Voulez-vous nous parler de votre bilan ? Qu’est-ce qui a fonctionné et quels sont les dossiers qui n’ont pas bien évolué ?

Laura Baeza : Depuis le mois de novembre 2008, j’ai le privilège et l’honneur de représenter l’UE en Algérie et, comme il est normal, nos relations ont connu des phases différentes tout au long de cette période.

J’aimerais souligner cependant que les canaux de communication sont toujours restés ouverts et que les deux parties ont toujours pris la mesure de l’importance de nos relations bilatérales et de la nécessité de les consolider.

Je me réjouis tout particulièrement que nous ayons réussi à accomplir des avancées très importantes, et qu’en ce moment, nous soyons en train de négocier un plan d’action commun pour que l’Algérie participe à la Politique européenne de voisinage révisée.

Grâce à ce plan d’action commun, nous serons désormais en mesure d’approfondir et de renforcer considérablement nos relations dans tous les domaines, politique, social, économique, commercial, culturel, pour accompagner le gouvernement dans son programme de réformes. Cette volonté de coopération correspond aux aspirations de nos peuples et à nos intérêts stratégiques mutuels, car nous sommes l’un pour l’autre des partenaires incontournables.

Des dossiers très sensibles comme celui du démantèlement tarifaire ont été résolus grâce à cette bonne volonté des deux parties, qui connaissent en vérité l’enjeu que représentent nos relations bilatérales.

D’autres dossiers comme le mémorandum sur l’énergie suivent leur cours et nous espérons que très bientôt, ils aboutiront aussi.

Sur le plan politique, l’intérêt tout particulier de l’UE pour l’Algérie s’est concrétisé ces dernières années par une multiplication de visites de hauts responsables européens en Algérie.

Le commissaire Tefan Füle, chargé de l’Élargissement et de la Politique européenne de voisinage, a ainsi effectué pas moins de trois visites en Algérie au cours des deux dernières années.

Ces visites ont permis de faire avancer successivement plusieurs dossiers et d’aboutir à cet important rehaussement de nos relations que constitue la participation de l’Algérie à la nouvelle Politique européenne de voisinage.

L’engagement personnel et l’intérêt tout particulier du commissaire Füle pour l’Algérie, ont permis, grâce au développement de ses relations personnelles avec ses interlocuteurs algériens, des avancées significatives dans notre relation bilatérale. Le directeur général du SEAE (Service européen d’action extérieure) pour les relations avec les pays de la Méditerranée sud et de la Péninsule arabique, Hugues Mingarelli, s’est rendu également en Algérie en octobre 2011 pour présider du côté européen le premier sous-comité Dialogue politique, droits de l’Homme et sécurité, ce qui témoigne de l’importance que nous accordons à ce dialogue.

En parallèle, un dialogue politique intense a été instauré depuis 2005. Ainsi, le sous-comité Justice et Affaires

intérieures, qui se réunit depuis 2008, a permis des échanges sur les politiques respectives de migration, d'asile, de gestion des frontières et de visas.

Il existe une coopération étroite dans le domaine de la lutte antiterroriste, la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants. Des échanges de points de vue ont souvent lieu et des perspectives de coopération dans le domaine de la formation sur l'entraide judiciaire et l'extradition, l'identification des drogues et la cybercriminalité ont été identifiées.

Au niveau de la coopération, et afin d'optimiser l'efficacité de son action et l'effet d'entraînement qu'elle cherche à induire en étroite concertation et collaboration avec le gouvernement algérien "une feuille de route" d'accompagnement de l'Accord d'association a été lancée en septembre 2008. Cette "feuille de route", énonce clairement les secteurs-clés prioritaires, le type d'action et les objectifs à atteindre.

Nos programmes de coopération, ainsi qu'une grande partie de nos actions à d'autres niveaux s'inscrivent donc dans le cadre de ces recommandations. Sur les programmes prévus dans le document de stratégie pour la période 2007-2013, dotés d'une enveloppe financière de 392 millions d'euros (environ 40 milliards de dinars), la quasi-totalité de ceux-ci ont été lancés et ceux prévus pour 2013 sont en cours de programmation.

Les axes prioritaires d'action retenus pour cette période concernent la croissance économique et l'emploi, le renforcement des services publics de base, le développement durable et la culture.

Cette action de redynamisation et de suivi de la coopération a non seulement permis d'engager plusieurs programmes mais surtout d'augmenter la capacité d'absorption des fonds mis à la disposition de l'Algérie par l'UE, qui est ainsi passée de 38% en 2003 à près de 100% pour les trois dernières années.

Ces résultats ont pu être obtenus, et je tiens à le souligner, pour leur rendre hommage grâce à la participation active et à l'engagement de nos partenaires algériens dans différents secteurs. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous nos partenaires dans l'ensemble des différents ministères concernés, mais aussi parmi la société civile, la liste serait trop longue pour les énumérer tous mais leur professionnalisme et engagement personnel ont porté leurs fruits.

En ce qui concerne la coopération culturelle, outre le programme important de plus de deux milliards de dinars d'appui à la valorisation du patrimoine en Algérie, il existe toute une série d'autres projets, tant sur le plan régional (Euromed Héritage, Euromed Audiovisuel,...), que local qui sont en cours de réalisation.

C'est avec une joie toute particulière que je vais aussi citer notre Festival culturel européen annuel du mois de mai qui en 2012 en est à sa 13e édition et qui occupe désormais une place particulière dans l'agenda culturel d'Alger.

Ce festival vise à faire découvrir au public algérois, à travers des spectacles, de musique, de danse et de chant, toute la richesse et la diversité culturelle de l'Union européenne.

Plus particulièrement, et afin de relancer notre dialogue interculturel et de créer des ponts entre les écrivains et artistes européens et leurs homologues algériens, la Délégation a organisé ces quatre dernières années des rencontres d'écrivains sur des thèmes différents qui ont connu beaucoup de succès.

Nous avons aussi fait travailler ensemble des photographes européens et algériens pour mettre en valeur la richesse du patrimoine algérois. Ces photos ont été présentées au Bastion-23 en octobre 2011 et exposées au Parlement européen du 10 au 15 juillet dernier en hommage à la célébration du cinquantenaire de l'Indépendance de l'Algérie. Je voudrais également souligner que nous avons réussi à renforcer nos relations parlementaires. Les députés européens et algériens ont créé chacun de leur côté un groupe d'amitié pour consolider la diplomatie parlementaire.

Par ailleurs, en novembre 2011, la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et de l'UMA du Parlement européen a effectué une visite de travail à Alger afin de participer à la XIe rencontre interparlementaire entre l'UE et l'Algérie.

Les relations entre l'Algérie et l'Union européenne ont connu des turbulences après la promulgation de certains articles de la loi de finances complémentaire 2009. Quels sont aujourd'hui les perspectives de la coopération entre les deux parties ?

Il est vrai que la question des investissements directs étrangers et plus particulièrement européens en Algérie ressort souvent dans la presse, parfois, et je le regrette, cette question est traitée avec un certain parti pris,

c'est pourquoi il est si important de pouvoir informer clairement l'opinion publique sur cette question importante.

Depuis la signature de l'Accord d'association en 2005 et jusqu'en 2008, nous avons assisté à une multiplication par cinq des IDE (Investissements directs étrangers) européens en Algérie qui sont ainsi passés de 234 millions de dollars à 1,14 milliard de dollars.

Qu'il y ait eu un repli en fin 2008, cela est probable car le contexte général de la crise financière mondiale a créé un reflux général des investissements partout dans le monde. Cette conjoncture difficile qui n'est malheureusement pas encore complètement résolue a rendu les conditions d'investissement encore plus exigeantes et difficiles.

L'Union européenne reste préoccupée par certaines mesures restrictives introduites par la loi de finances complémentaire 2009. En effet, ces mesures qui auraient pu s'expliquer au début par la crainte de l'impact de la crise économique et financière internationale, ont perduré et les limitations imposées ont été reconduites, ce qui ne permet pas une amélioration du climat des investissements.

Une mesure de la LFC de 2009, qui bloque les investissements étrangers en général mais aussi les investissements européens, est celle qui oblige les entreprises étrangères à être minoritaires dans leur investissement en Algérie.

Nous avons demandé à l'époque plus d'informations aux autorités algériennes, notamment sur certaines mesures qui pouvaient aller à l'encontre de l'esprit de l'Accord d'association et dissuader les investisseurs européens à s'installer en Algérie, en les incitant à se tourner vers d'autres pays offrant de meilleures garanties et conditions.

Je voudrais rappeler que plusieurs dispositions de l'Accord d'association sont justement destinées à créer un environnement favorable et propice pour attirer l'investissement étranger, en assurant notamment un cadre juridique stable, transparent et non discriminatoire. Je voudrais également souligner que les décisions d'investissement appartiennent aux entreprises seules et que ni l'Union européenne, ni ses États membres ne sont habilités à prendre des engagements sur les investissements à la place des opérateurs économiques. C'est l'affaire des seules entreprises qui investissent en fonction de l'attractivité du marché, des facilités juridiques et de la stabilité offerte par chaque pays.

Les négociations sur la révision du calendrier du démantèlement tarifaire viennent de se boucler. Quel est votre avis sur ces négociations ?

Je voudrais d'abord rappeler que des dispositions, prévues dans l'Accord d'association, permettent, au bout de cinq années, d'en réviser certaines clauses.

Dans ce cadre, l'Algérie a soulevé le besoin de réévaluer le démantèlement tarifaire pour plus de 1 700 produits industriels et une trentaine de quotas agricoles.

Les deux parties se sont donc assises ensemble pour se décider à trouver une solution à l'ensemble des questions posées, et ce, dans un souci d'équilibre et de respect des intérêts de chacun.

Après deux ans de négociations extrêmement techniques et détaillées, les négociations ont été bouclées à la satisfaction des négociateurs. Les détails techniques de la finalisation de cet accord seront agréés en septembre et nous espérons qu'il sera appliqué le plus rapidement possible.

Enfin, il faut souligner que l'Accord d'association est plus large que la partie commerciale dont on parle régulièrement et est destiné en particulier à apporter un appui au processus de réformes économiques engagé par le gouvernement afin de moderniser et diversifier son économie et de la rendre plus performante et plus intégrée au marché mondial. La mise en œuvre de l'Accord se poursuit à la satisfaction des deux parties, malgré certaines critiques et avis qui paraissent de temps à autre dans la presse.

Ainsi, pas moins de six conseils d'association, deux comités d'association et plus d'une vingtaine de sous-comités, ainsi que des réunions sectorielles de travail entre l'UE et l'Algérie ont déjà eu lieu. À cela, il faut rappeler, comme souligné plus haut, que l'Algérie a entamé les négociations pour la préparation d'un plan d'action pour adhérer à la nouvelle Politique européenne de voisinage.

Vous quittez l'Algérie au lendemain des élections législatives, comment voyez-vous la suite du processus de réformes politiques entamé depuis avril 2011 ?

Comme vous le savez, l'Union européenne a salué et vivement encouragé le processus de réformes, initié par le président Abdelaziz Bouteflika. Nous suivons sa mise en œuvre avec beaucoup d'attention car les aspirations exprimées par la population algérienne sont légitimes. L'UE s'est déjà montrée disposée à apporter son soutien à ce processus en accompagnant les institutions algériennes dans cette direction.

Un premier pas a été franchi avec les élections législatives du 10 mai dernier auxquelles l'UE a été invitée comme observatrice, ce qui démontre la confiance accordée par l'Algérie à l'Union européenne. Le rapport de la mission d'observation des élections qui a été une mission indépendante, a dressé un tableau complet et argumenté du processus en cours.

Après ce premier stade, le processus de réformes devrait suivre son cours avec les prochaines élections locales et régionales cet automne et les débats sur la révision de la Constitution qui devraient être entamés au début de l'année prochaine. L'Union européenne forme le vœu que ce processus de réformes aboutisse suivant les objectifs fixés par le discours du président de la République du 15 avril 2011 afin que les institutions algériennes soient renforcées pour être d'avantage à l'écoute des besoins et des aspirations légitimes des citoyens algériens.

Dans ce processus de transition, l'UE souhaite apporter au peuple algérien et à son gouvernement tout son soutien politique mais aussi technique par ses programmes de coopération qui ont pour objectif de transmettre un certain savoir-faire et d'induire un effet d'entraînement sur l'ensemble de la société.

Vous avez été d'une grande aide à la société civile en Algérie. Pensez-vous que votre successeur va poursuivre cette politique ?

Dans toutes les démocraties, la société civile joue un rôle moteur car elle permet aux citoyens de participer à la vie du pays à tous les niveaux et dans tous les domaines (sport, économie sociale, écologie et culture notamment). À travers les diverses associations, elle sert également de contrepoids face à la bureaucratie et à certains intérêts économiques. En Algérie, il existe une société civile très active et très compétente ainsi qu'un mouvement associatif important avec des milliers d'associations. Je voudrais saluer leur action et dire que l'UE prend toute la mesure de son importance. L'UE, en collaboration avec les autorités algériennes, a décidé d'apporter son appui au développement de ces associations. Cela s'est traduit par la mise en place au début 2000 du programme ONG I dont ont bénéficié 76 organisations de la société civile activant dans des secteurs aussi variés que l'environnement, les droits des femmes, la protection de la jeunesse, ainsi que la culture et la défense du patrimoine. Devant le succès de cette première expérience, il a été décidé en 2006 de continuer cet appui avec le programme ONG II mené en collaboration avec l'Agence de développement social (ADS). Doté d'une enveloppe financière de 10 millions d'euros (1 milliard de dinars), ONG II s'est fixé pour objectif d'apporter un appui d'envergure à la société civile algérienne. Il a ainsi permis de financer 131 projets associatifs sur 38 wilayas. Par ailleurs, ce programme a également permis à 300 responsables d'associations de bénéficier de formations.

Enfin, dans le cadre de la Politique de voisinage rénovée, une partie importante a été réservée au soutien à la société civile. Le soutien à la société civile est une partie importante de l'appui et du soutien de l'UE à l'Algérie et à ses citoyens, ce n'est pas un choix personnel et bien évidemment mon successeur, l'ambassadeur Marek Skolil, va poursuivre cet objectif qui est d'une importance primordiale.

Vous allez en Tunisie, comment appréhendez-vous votre nouvelle mission d'autant que le mouvement islamiste gouverne dans ce pays ?

Vous comprendrez qu'en ma qualité de futur chef de Délégation de l'UE en Tunisie, je suis soumise à un droit de réserve.

Mais je peux affirmer que l'UE respecte totalement le choix du peuple tunisien qui est souverain et qui décide seul sans aucune intervention étrangère du choix de son gouvernement. Le peuple tunisien a payé cher sa liberté, en versant son sang pour conquérir le droit de s'exprimer librement et de décider lui-même de son avenir. L'UE est aux côtés du peuple tunisien et de son gouvernement pour les soutenir dans cette phase

délicate de transition.

Finalement, je voudrais vous remercier, votre journal et particulièrement son directeur

M. Abrous pour tout le soutien qu'il m'a apporté durant mon mandat en Algérie.

Grâce à son écoute et son attitude ouverte, constructive et surtout impartiale, l'UE a réussi à être mieux comprise et entendue par l'opinion publique en Algérie. Je voudrais aussi féliciter la presse algérienne pour la qualité de son travail et son action en faveur des citoyens algériens et de la diversité de ses opinions.

Cette presse représente un bastion important pour la démocratie et la défense des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.